

**TABLEAU XIV**

---

**MINISTÈRE DES FINANCES**

---

**TABEL XIV**

---

**MINISTERIE VAN FINANCIËN**

## TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	a) Traitement du Ministre . . . . .	21 000 »
	b) Frais de représentation . . . . .	9,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Commissions d'examen, études, missions . . . . .	3,850,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	150,000 »
4	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. . . . .	200,000 »
5	Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés, et gens de service de l'administration centrale . . . . .	80,000 »
6	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . . . .	2,070,000 »
7	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires . . . . .  (Les magistrats qui font partie du conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au département).	4,000 »
8	Service de la Monnaie . . . . .	34,000 »
9	Documents statistiques . . . . .	65,000 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.</b>		
10	Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .	300,000 »
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor . . . . .	145,000 »

## TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN.

Total - par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p><b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b></p> <p><b>EERSTE HOOFDSTUK.</b></p> <p><b>MIDDENBESTUUR.</b></p> <p>a) Jaarwedge van den Minister . . . . .</p> <p>b) Kosten van vertoon . . . . .</p> <p>Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het middenbestuur verzonden — Wachtgeldcn van agenten in beschikbaarheid — Examencommissies, studiën en zendingen</p> <p>Vergoedingen voor buitengewone werken . . . . .</p> <p>Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, vergoedingen, enz.</p> <p>Omreiskosten; reis- en verblijfkosten van den Minister, der ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbestuur.</p> <p>Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek . . . . .</p> <p>Raad van beroep in zake tuchtstraffen. . . . .</p> <p>(De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden tite! als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor alle de andere raden en commissiën afhangende van het Departement).</p> <p>Muntdienst. . . . .</p> <p>Statistische bescheiden . . . . .</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p>
6,483,000 »		
	<p><b>HOOFDSTUK II.</b></p> <p><b>BESTUUR DER THESAURIE EN OPENBARE SCHULD</b></p> <p><b>IN DE PROVINCIEËN.</b></p> <p>Jaarwedden van de agenten der Schatkist. — Wachtgeldcn van agenten in beschikbaarheid</p> <p>Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist . . . . .</p>	<p>10</p> <p>11</p>
445,000 »		

## TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.  — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE III.</b>		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.		
12	Surveillance générale. Traitements . . . . .	1,805,700 »
13	Service de la conservation du cadastre. Traitements . . . . .	2,705,300 »
14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité . . . . .	Traitements fixes . . . . . 6,331,100 »
15		Remises proportionnelles et indemnités. (Crédit non limitatif). . . . . 4,143,000 »
16	Service des douanes et de la recherche maritime . . . . .	23,476,800 »
17	Service des laboratoires . . . . .	44,600 »
18	Suppléments de traitement . . . . .	1,000,000 »
19	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .	200,000 »
20	Frais de bureau et de tournées . . . . .	270,000 »
21	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	2,413,000 »
22	Police en matière de douane et d'accise . . . . .	60,000 »
23	Matériel . . . . .	1,327,000 »
<b>CHAPITRE IV.</b>		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.		
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	1,622,675 »
25	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	50,000 »
26	Traitements du personnel du domaine . . . . .	760,000 »
27	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limitatif). . . . .	3,200,000 »
28	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .	50,000 »
29	Frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	43,900 »

## TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>HOOFDSTUK III.</b>	
	BESTUUR DER RECHTSTREEKSCH BELASTINGEN, DER DOUANEN EN DER ACCIJNZEN IN DE PROVINCIËN.	
	Algemeen toezicht. Jaarwedden . . . . .	12
	Dienst der bewaring van het kadaster. Jaarwedden . . . . .	13
	Dienst der rechtstreeksche belastingen, } Vaste jaarwedden . . . . . 14 der accijnzen en der comptabiliteit. } Percentsgewijze bezoldigingen en vergoedingen. ( <i>Onbepaald krediet</i> ) . . . . . 15	
	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee. . . . .	16
	Dienst van de laboratoriums . . . . .	17
43,776,500 »	Bijjaarwedden. . . . .	18
	Wachtgehelen van agenten in beschikbaarheid . . . . .	19
	Bureel- en omreiskosten . . . . .	20
	Vergoedingen, premijën en uitgaven van verschillenden aard . . . . .	21
	Politie in zake van douanen en accijnzen. . . . .	22
	Materieel . . . . .	23
	<b>HOOFDSTUK IV.</b>	
	BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIËN.	
	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel . . . . .	24
	Vergoedingen wegens overwerk . . . . .	25
	Jaarwedden van het personeel des domeins . . . . .	26
	Percentsgewijze bezoldigingen der ontvangers — Kosten van inoning. ( <i>Onbepaald krediet.</i> ) . . . . .	27
6,874,075 »	Wachtgehelen van agenten in beschikbaarheid . . . . .	28
	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard . . . . .	29

## TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
30	Matériel . . . . .	96,000 »
31	Dépenses du domaine . . . . .	1,050,000 »
32	Dommmages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	1,500 »
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
33	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	60,000 »
34	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions . . . . .	37,500 »
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 34 . . . . .	5,000 »
36	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses . . . . .	9,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
37	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses. . . . .	5,000 »
38	Jury d'honneur : jetons de présence des membres et des secrétaires, frais de voyage, etc.	45,000 »
TOTAL DU TABLEAU XIV (Ministère des Finances) . . . fr.		

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	Artikelen.
	Materieel . . . . .	30
	Uitgaven van het domein . . . . .	31
	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, die kroozen wegens vertraagde betaling medebegrepen. ( <i>Onbepaald krediet.</i> )	32
	<b>HOOFDSTUK V.</b>	
	<b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>	
	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1920 of vóór den 1 <sup>o</sup> Januari van hetzelfde jaar. ( <i>Onbepaald krediet.</i> )	33
441,500 »	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of, in uitzonderlijke omstandigheden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulp gelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beambte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening.	34
	Onvoorziene uitgaven welke in de begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 34 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben	35
	Kosten van de provinciale Commissiën der pensioenen. — Honoraria der geneesheeren. — Verschillende uitgaven.	36
57,690,075 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	<b>HOOFDSTUK VI.</b>	
	<b>VERSCHIEDENE DIENSTEN.</b>	
50,000 »	Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz. — Commissie tot studie der goedkoopere woningen. — Zittings-, verplaatsings-, bureelkosten; verschillende uitgaven	37
	Eerejury : zitpenningen der leden en secretarissen, reiskosten, enz. . . . .	38
57,740,075 »	TOTAAL VAN TABEL XIV (Ministerie van Financiën.)	

(176)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

---

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV

---

MINISTÈRE DES FINANCES



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
3,850,000	2,000,000	1,850,000	»	ART. 2. — Augmentation due 1° Au relèvement des barèmes des traitements et à l'octroi d'indemnités de résidence; 2° A l'extension des cadres, principalement pour faire face aux travaux que nécessitent l'accroissement de la dette et la réorganisation fiscale.
3,880,000	2,030,000	1,850,000	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. . . . . fr.		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).					Dépenses.
					REPORT. . . fr.	5,074,600	
	e.	Cabinet du Premier Ministre :					
		GRADES.	Nombre d'agents	Traitements annuels.	DÉPENSES.		
		Chef du Cabinet-Directeur . . . . .	1	10,800	} 54,000	} 71,580	
		Secrétaire du Cabinet sous-Directeur . . . . .	2	9,000 et 10,200			
		Sous-chef de bureau . . . . .	1	6,200			
		Premier commis . . . . .	1	8,600			
		Sténo-dactylographes . . . . .	2	4,500			
		Détaché . . . . .	1	8,600			
		Indemnités spéciales . . . . .			12,100		
		Indemnités de résidence . . . . .			5,280		
	f.	Cabinet du Ministre; service du Budget; salaires de personnes payées à la journée; indemnités pour frais de maladie, de funérailles; commissions d'examen, études, missions, bureau des traductions, conseillers de Gouvernement, commissaire du Gouvernement près les bourses de change et de fonds publics; commissaire du Gouvernement près la Société de Crédit à l'Industrie, etc. . . . .				125,800	
	g.	Indemnités de résidence . . . . .				250,000	
	h.	Indemnités des employés temporaires . . . . .				260,000	
	i.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles . . . . .				71,220	
					TOTAL . . . fr.	5,850,000	
3	a.	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .					
4	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués . . . . . fr.				171,000	
4	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. . . . .				29,000	
5	a.	Frais de tournées . . . . .				40,000	
5	b.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale . . . . .				40,000	
		<i>Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.</i>					
	a.	Papiers à timbrer . . . . . fr.				300,000	
	b.	Papier électoral . . . . .				»	
	c.	Autres papiers de toute espèce . . . . .				600,000	
6	d.	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais . . . . .				300,000	
	e.	Bibliothèque . . . . .				20,000	
	f.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . .				100,000	
	g.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles, automobile du Ministre . . . . .				350,000	
					A REPORTER. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,880,000	2,050,000	1,850,000	»	
150,000	»	150,000	»	ART. 3. — En 1919, ce crédit était compris dans le total de l'article 2.
200,000	100,000	100,000	»	ART. 4. — Augmentation justifiée par le relèvement des abonnements des avocats du Département.
80,000	45,000	35,000	»	ART. 5. — Les taux des frais de route et de séjour ont été augmentés.
2,070,000	1,955,000	115,000	»	ART. 6. — Le renforcement du personnel de la plupart des services et l'installation de services nouveaux nécessitent l'occupation d'un plus grand nombre de locaux, ce qui entraîne l'accroissement des frais de chauffage, d'éclairage, d'ameublement, etc. Les mêmes causes occasionnent une consommation plus grande de fournitures de bureau.
6,580,000	4,150,000	2,250,000	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
		REPORT. . . . fr.																												
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																												
7	»	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires. . . . .																												
		<i>Service de la Monnaie.</i>																												
	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc., et service de la garantie . . . . . fr. 4,500																												
	b.	Dépenses variables : frais d'entretien et de nettoyage des locaux, acquisition de types monétaires étrangers, achats divers, service de la bibliothèque, frais d'impression, etc. . . . . 15,000																												
8	c.	Eau et gaz . . . . . 12,000																												
	d.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisailées par erreur par les comptables de l'État . . . . . 200																												
	e.	Indemnité à l'ingénieur chargé de la surveillance du matériel monétaire . . . . . 300																												
	f.	Commission chargée de l'étude des questions monétaires, fournitures de bureau, d'impression, travaux extraordinaires, etc. . . . . 2,000																												
		<i>Documents statistiques.</i>																												
9	»	Frais de publication . . . . .																												
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . fr.																												
		CHAPITRE II.																												
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Traitements par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Traitements des agents du Trésor . . . . .</td> <td style="text-align: center;">31</td> <td style="text-align: center;">5,600 à 11,500</td> <td style="text-align: right;">255,900</td> </tr> <tr> <td>b. — des agents auxiliaires . . . . .</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">400 à 600</td> <td style="text-align: right;">5,300</td> </tr> <tr> <td>c. — d'attente des agents en disponibilité . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">—</td> <td style="text-align: right;">5,250</td> </tr> <tr> <td>d. Indemnités de résidence. . . . .</td> <td style="text-align: center;">. . . . .</td> <td style="text-align: center;">. . . . .</td> <td style="text-align: right;">13,000</td> </tr> <tr> <td>e. Nominations, promotions et augmentations éventuelles. . . . .</td> <td style="text-align: center;">. . . . .</td> <td style="text-align: center;">. . . . .</td> <td style="text-align: right;">20,550</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAUX. . . . .</td> <td style="text-align: center;">43</td> <td></td> <td style="text-align: right;">300,000</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.	a. Traitements des agents du Trésor . . . . .	31	5,600 à 11,500	255,900	b. — des agents auxiliaires . . . . .	11	400 à 600	5,300	c. — d'attente des agents en disponibilité . . . . .	1	—	5,250	d. Indemnités de résidence. . . . .	. . . . .	. . . . .	13,000	e. Nominations, promotions et augmentations éventuelles. . . . .	. . . . .	. . . . .	20,550	TOTAUX. . . . .	43		300,000
	Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.																											
a. Traitements des agents du Trésor . . . . .	31	5,600 à 11,500	255,900																											
b. — des agents auxiliaires . . . . .	11	400 à 600	5,300																											
c. — d'attente des agents en disponibilité . . . . .	1	—	5,250																											
d. Indemnités de résidence. . . . .	. . . . .	. . . . .	13,000																											
e. Nominations, promotions et augmentations éventuelles. . . . .	. . . . .	. . . . .	20,550																											
TOTAUX. . . . .	43		300,000																											
10	{																													
	a.	Traitements des agents du Trésor . . . . .																												
	b.	— des agents auxiliaires . . . . .																												
	c.	— d'attente des agents en disponibilité . . . . .																												
	d.	Indemnités de résidence. . . . .																												
	e.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles. . . . .																												
		TOTAUX. . . . .																												
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor . . . . .																												
		TOTAL DU CHAPITRE II . . . . fr.																												

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,580,000	4,130,000	2,250,000	»	
4,000	4,000	»	»	
54,000	22,400	11,600	»	ART. 8. — Augmentation motivée par la hausse des prix.
65,000	10,000	55,000	»	ART. 9. — Augmentation résultant de la hausse générale des prix et particulièrement du coût des travaux d'impression.
6,483,000	4,166,400	2,316,600	»	
AUGMENTATION. . fr.		2,316,600		
300,000	206,000	94,000	»	ART. 10. — Augmentation résultant de l'application du nouveau barème des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence. Elle permettra également d'accorder les augmentations normales de traitement et de relever l'indemnité allouée aux agents auxiliaires du Trésor.
145,000	95,000	50,000	»	ART. 11. — Une indemnité de vie chère, s'élevant au total à 5,400 francs par mois, était accordée aux commis des agents du Trésor. Par suite de la suppression de cette indemnité, il est nécessaire de relever, à due concurrence, le montant des frais de bureau et de commis desdits agents, afin de leur permettre d'assurer à ces aides indispensables les mêmes ressources qu'auparavant. Il y a lieu aussi, dans certaines agences, d'augmenter le nombre de ces commis et de tenir compte de l'augmentation du prix des loyers.
445,000	301,000	144,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		144,000		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>CHAPITRE III.</b>					
<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.</b>					
<i>Surveillance générale.</i>					
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
12	a.	11	»	Max. 12,700 Min. 11,500	131,500
	b.	1	»	12,700	12,700
	c.	»	»	11,500	»
	d.	11	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup>	10,200 9,600	109,800
	e.	1	»	Max. 10,200 Min. 9,600	10,200
	f.	5	»	Max. 9,000 Min. 5,500	25,700
	g.	9	1 <sup>re</sup>	Max. 9,000 Min. 7,700	78,400
		2	2 <sup>e</sup>	6,700	13,400
		»	3 <sup>e</sup>	6,000	»
		53	1 <sup>re</sup>	Max. 6,000 Min. 5,400	195,000
	h.	50	2 <sup>e</sup>	4,800	144,000
		20	3 <sup>e</sup>	4,200	84,000
		20	4 <sup>e</sup>	5,700	74,000
	i.	»	»	»	7,200
	j.	»	»	»	825,000
	k.	»	»	»	95,000
		TOTAUX.	143	.	1,803,700
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
13	a.	5	»	Max. 9,600 Min. 9,000	46,200
	b.	9	1 <sup>re</sup>	Max. 8,300 Min. 7,600	71,900
		9	2 <sup>e</sup>	7,000	63,000
		12	3 <sup>e</sup>	6,500	78,000
		488	1 <sup>re</sup>	1 <sup>re</sup> Max. 6 200 Max. 5,700 Min. 5,300	1,070,100
	c.	110	2 <sup>e</sup>	Max. 4,900 Min. 4,500	529,800
		76	3 <sup>e</sup>	Max. 4,200 Min. 3,900	313,200
		26	4 <sup>e</sup>	Max. 3,600 Min. 3,300	91,500
	d.	»	»	»	174,600
	e.	»	»	»	145,000
	f.	»	»	»	122,000
		TOTAUX.	453	.	2,703,300
A REPORTER . . .fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,803,700	693,900	1,111,800	»	ART. 12. — Augmentation provenant de l'extension du cadre des commis de direction, du relèvement des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence.
2,705,300	1,459,500	1,245,800	»	ART. 15. — Augmentation résultant de la création de trois emplois d'inspecteur spécial et de dix emplois de contrôleur du cadastre, ainsi que du relèvement des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence.
4,511,000	2,153,400	2,357,600	»	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,511,000	2,153,400	2,357,600	»	
6,531,100	3,440,400	2,890,700	»	<p>ART. 14. — Augmentation résultant du relèvement des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence.</p> <p>Les crédits pour « Indemnités et frais de déplacement des agents chargés du jaugeage des navires » et pour « indemnités des contrôleurs » sont reportés respectivement aux articles 16 et 20 auxquels ils doivent régulièrement appartenir.</p>
4,143,000	2,780,000	1,363,000	»	<p>ART. 15. — Augmentation résultant du relèvement des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence.</p>
14,985,100	8,373,800	6,611,300	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. ( <i>suite</i> ).			
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
	a.	2	»	} <i>Max.</i> 9,600 <i>Min.</i> 9,000	19,200
	b.	34	1 <sup>re</sup>	} <i>Max.</i> 9,000 <i>Min.</i> 7,700	287,800
		9	2 <sup>e</sup>	6,700	60,500
		7	3 <sup>e</sup>	6,000	42,000
		4	4 <sup>e</sup>	5,500	22,000
	c.	127	1 <sup>re</sup>	} <i>Max.</i> 7,500 <i>Min.</i> 5,400	743,400
		64	2 <sup>e</sup>	4,800	307,200
		8	3 <sup>e</sup>	4,200	33,600
		18	4 <sup>e</sup>	3,700	66,600
	d.	23	1 <sup>re</sup>	} <i>Max.</i> 5,000 <i>Min.</i> 4,500	113,500
		42	2 <sup>e</sup>	4,000	168,000
		145	3 <sup>e</sup>	3,600	522,000
		41	4 <sup>e</sup>	3,500	155,500
	e.	44	»	} <i>Max.</i> 5,000 <i>Min.</i> 4,700	214,900
	f.	71	»	} <i>Max.</i> 4,500 <i>Min.</i> 4,300	314,100
	g.	488	»	} <i>Max.</i> 4,200 <i>Min.</i> 3,800	1,950,200
	h.	932	»	} <i>Max.</i> 3,700 <i>Min.</i> 3,400	3,269,600
	i.	193	»	3,400	656,200
		620	»	3,300	2,046,000
		1508	»	3,200	4,825,600
		819	»	3,100	2,538,900
		843	»	3,000	2,529,000
	j.	11	»	3,600	39,600
		14	»	3,400	47,600
		20	»	3,300	66,000
		8	»	3,200	25,600
		8	»	3,100	24,800
	k.	5	»	2,700	13,500
		6,108		. . . . fr.	21,082,500
				A REPORTER. . . . .	fr.

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
14,985,100	8,575,800	6,611,300	»	
23,476,800	10,858,400	12,618,400	»	ART. 16. — Augmentation résultant du relèvement des traitements et de l'octroi aux agents de la douane d'une indemnité pour port de l'uniforme indépendante de l'indemnité de résidence.
38,461,900	19,232,200	19,229,700	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels)	MONTANT de la dépense.
		REPORT. . . . .	6,108	. . . . .	. . . . .	21,082,500
		Service des embarcations à vapeur de la douane.	2	»	Max. 4,600 Min. 4,000	9,200
		— des sous-patrons . . . . .	7	»	Max. 3,900 Min. 3,600	27,000
		— des machinistes. . . . .	2	»	Max. 4,600 Min. 4,000	9,200
		— des machinistes-chauffeurs	10	»	Max. 3,900 Min. 3,600	58,700
		m. Service des fabriques de sucre. — Traitements des préposés temporaires . . . . .	500	»	»	700,000
		n. Service de la masse d'habillement . . . . .	»	»	»	5,600
		o. Indemnités de résidence et d'uniforme. . . . .	»	»	»	1,600,000
		p. Indemnités et frais de déplacement des agents chargés du service des jaugeages de navires . . . . .	»	»	»	4,600
		TOTAUX. . . . .	6,629	. . . . .	. . . . .	25,476,800
		<i>Service des laboratoires.</i>				
		a. Abonnement du chimiste . . . . . fr.				9,000
		b. Traitement et indemnité de résidence du chimiste-aviseur . . . . .				10,520
		c. Indemnités et salaires des aides et gens de service . . . . .				10,280
		d. Loyer. . . . .				1,000
		e. Frais de chauffage et d'éclairage . . . . .				2,000
		f. Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc. . . . .				10,000
		g. Menus objets . . . . .				500
		h. Frais de déplacement du chimiste. . . . .				1,500
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>				
		18 » Suppléments de traitement du chef d'intérim, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnités pour frais de maladie et de frais extraordi- naires de déménagement . . . . .				
		A REPORTER. . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,461,900	19,252,200	19,229,700	»	
44,600	32,500	12,100	»	ART. 17. — Différence en plus résultant du relèvement des émoluments du chimiste et du chimiste-avisur, ainsi que des indemnités et salaires des gens de service et, en outre, de l'élévation des frais de chauffage et d'éclairage.
1,000,000	500,000	500,000	»	ART. 18. — Augmentation sollicitée en vue de mettre le crédit en rapport avec les nécessités réelles résultant de l'augmentation du prix de la vie et du renchérissement de toutes choses.
39,506,500	19,764,700	19,741,800	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. ( <i>suite</i> ).	
		<i>Traitements de disponibilité.</i>	
19	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
20	a.	Frais de bureau . . . . . fr.	70,000
	b.	Frais de tournées . . . . .	200,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités des commis des accises faisant partie des sections spéciales de recherches . . . . . fr.	2,800
	b.	Indemnités des porteurs de contraintes . . . . .	125,000
	c.	— de déplacement des employés de province . . . . .	65,000
	d.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, dans les bureaux de la conservation du cadastre. . . . .	100,000
	e.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . . .	20,000
	f.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions . . . . .	140,000
	g.	Frais d'escorte de la douane . . . . .	150,000
	h.	Indemnités des employés de la douane pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires . . . . .	700,000
24	i.	Indemnités des agents chargés du recensement des plants de tabac :	
		1° Agents communaux . . . . . fr.	80,000
		2° — de l'administration des Contributions directes, etc. . . . .	15,000
			65,000
	j.	Indemnités des agents chargés de la surveillance permanente des raffineries de sucre, des fabriques d'acide acétique, des distilleries, etc. . . . .	100,000
	k.	Indemnités des agents chargés de la mise au courant des documents cadastraux se rapportant à la nouvelle évaluation des propriétés foncières . . . . .	235,000
	l.	Indemnités des agents attachés aux sections des accises d'une étendue extraordinaire . . . . .	4,000
	m.	Indemnités des fonctionnaires et employés chargés des cours donnés aux aspirants vérificateurs des douanes à Anvers et à Bruxelles . . . . .	2,200
	n.	Indemnités des agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude. . . . .	200,000
	o.	Indemnités des chefs de service des sections des accises comportant un personnel nombreux . . . . .	4,000
	p.	Indemnités diverses non prévues . . . . .	800,000
			A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
39,506,500	19,764,700	19,741,800	»	
200,000	120,000	80,000	»	ART. 19. — Augmentation nécessaire afin de mettre les traitements d'attente des agents en disponibilité en rapport avec les nouveaux traitements d'activité.
270,000	150,000	120,000	»	ART. 20. — Différence en plus provenant de l'augmentation du nombre des fonctionnaires astreints à des déplacements et du relèvement des allocations pour frais de route et de séjour.
2,413,000	1,536,000	877,000	»	<p>ART. 21. — Les prévisions figurant sous les lettres <i>b, c, e, f, g, j</i>, ont été augmentées pour être mises en concordance avec les nécessités réelles résultant surtout du relèvement des allocations y prévues.</p> <p>Celle reprise au 1<sup>o</sup> du littéra <i>i</i> a été augmentée, les agents communaux devant intervenir plus activement dans l'application du nouveau régime fiscal relatif au tabac.</p> <p>L'augmentation du crédit figurant au littéra <i>k</i> est la conséquence de l'application de l'article 84 de la loi établissant l'impôt sur les revenus.</p> <p>La nouvelle rubrique figurant sous le littéra <i>o</i> a été inscrite afin d'éviter des erreurs d'imputation.</p> <p>Celle reprise sous le littéra <i>p</i> a été introduite afin de pouvoir rémunérer les travaux spéciaux qui résulteront de la mise en vigueur du nouveau régime fiscal.</p>
42,389,500	21,570,700	20,818,800	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		<i>Police en matière de douane et d'accise.</i>
22	,	Mesures de police en matière de douane et d'accise . . . . .
		<i>Matériel.</i>
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc. . . . . fr. 500,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et d'embarcations . . . 600,000
	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . . . . 200,000
23	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc. . . . . 6,000
	e.	Frais d'impression de registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement . . . . . 1,000
	f.	Frais d'acquisition des plaques et du matériel imprimé nécessaires à l'application du règlement sur la police du roulage . . . . . 20,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,589,500	21,570,700	20,818,800	»	
60,000	25,000	35,000	»	ART. 22. — Augmentation nécessaire résultant du nombre toujours croissant des affaires contentieuses, notamment en matière de distilleries.
1,527,000	626,900	700,100	»	ART. 23. — Augmentation résultant du renchérissement général de toutes les matières, de la main-d'œuvre et des loyers.
43,776,500	22,222,600	21,553,900	»	
AUGMENTATION. . fr.		21,553,900		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
<b>CHAPITRE IV.</b>				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.	Directeurs . . . . .	10	11,500 à 12,700	121,000
b.	Inspecteurs . . . . .	7 de 1 <sup>re</sup> classe	10,200	71,400
		7 de 2 <sup>e</sup> classe	9,600	67,200
c.	Indemnités des inspecteurs à titre de frais de route et de séjour . . . . .	14	500	7,000
d.	Vérificateurs . . . . .	22 de 1 <sup>re</sup> classe	8,200 à 9,000	189,200
		19 de 2 <sup>e</sup> classe	7,400	140,600
		14 de 3 <sup>e</sup> classe	6,600	92,400
e.	Chefs de bureau de direction . . . . .	10	5,800 à 9,000	74,000
f.	Commis de direction . . . . .	22	3,600 à 4,600	88,000
24	g. Conservateur du timbre à Bruxelles (atelier général) . . . . .	1	7,600 à 9,000	8,300
		1	7,600 à 9,000	
		1	4,000 à 4,900	
h.	Employés chargés de l'expédition des pièces dans les directions ainsi que des travaux matériels du service du timbre . . . . .	28 65	5,600 à 4,350	235,575
		25	3,000 à 3,750	
		10	2,800 à 3,000	
i.	Rétributions des receveurs chargés de remplir temporairement les fonctions de vérificateur . . . . .	variable.	Indéterminé.	10,000
j.	Rétributions et indemnités des surnuméraires . . . . .	80	Id.	400,000
k.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour frais de maladies . . . . .	»	»	20,000
l.	Indemnités de résidence . . . . .	»	»	100,000
25	» Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .			
À REPORTER. . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,622,675	777,900	844,775	»	Art. 24. — Augmentation justifiée par la mise en vigueur du nouveau barème des traitements et par le fait que certains vérificateurs de l'enregistrement et des domaines, étant chargés des fonctions de commissaires de l'État près les tribunaux de dommages de guerre, l'Administration se verra obligée de renforcer le cadre réglementaire. Ce renforcement du personnel devra être maintenu et amplifié à raison de l'extension qu'il va falloir donner progressivement au cadre des recettes par suite de la mise à exécution des nouvelles lois d'impôts.
50,000	»	50,000	»	Art. 25. — La pénurie de papiers timbrés et la mise à exécution des nouvelles lois d'impôts exigeront transitoirement l'allocation d'indemnités pour travaux extraordinaires.
1,672,675	777,900	894,775	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		<i>Traitements du personnel du domaine.</i>
	a.	Service de la navigation : traitements, indemnités et salaires . . . . . fr. 478,000 »
	b.	Services divers et extraordinaires : traitements, indemnités et salaires . . . . . 129,000 »
26	c.	Services régis par l'Administration de la Donation royale : traitements, indemnités et salaires :
		1° Domaine de Tervueren . . . . . fr. 23,500 »
		2° Domaines d'Ardenne, Cierngnon et Villers-sur-Lesse . . . . . 90,000 »
		3° Terrains et serres de Laeken . . . . . 286,000 »
		4° Parc Duden à Forest . . . . . 46,500 »
		} 446,000 »
	d.	Indemnités de résidence . . . . . 10,000 »
27	a.	Remises des receveurs. — Frais de perception. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . . 3,000,000 »
	b.	Indemnités de résidence . . . . . 200,000 »
28		Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .
		<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>
	a.	Frais de bureau et de loyer des directions. . . . . 9 38,800
	b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics . . . . . 4 2,100
29	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration . . . . . » 1,000
	d.	Indemnité spéciale de l'agent de la Caisse des dépôts et consignations à Bruxelles, pour frais de bureau . . . . . 1 2,000
		TOTAUX. . . . . 14 43,900
		<i>Matériel.</i>
30	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. fr. 50,000
	b.	Frais d'emballage, de transport, etc. . . . . 6,000
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux. . . . . 40,000
		A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,672,675	777,900	894,775	.	
760,000	500,000	260,000	.	ART. 26. — Les règles spéciales à la comptabilité des biens indivis ont été appliquées jusqu'ici aux domaines d'Ardenne, Clergnon et Villers-sur-Lesse, ainsi qu'au domaine de Tervueren. Maintenant que toutes les parts de ces immeubles sont devenues propriétés de l'État, par suite des accords conclus en 1914 avec les représentants des héritiers de S. M. le roi Léopold II, les dépenses de gestion doivent figurer au budget. Des charges supplémentaires résultent d'autre part de l'augmentation générale des traitements et salaires.
3,200,000	2,000,000	1,200,000	.	ART. 27. — Augmentation justifiée par l'application du nouveau barème des traitements et par l'octroi d'une indemnité de résidence.
50,000	35,000	15,000	.	ART. 28. — Augmentation résultant du relèvement des traitements.
45,900	58,400	5,500	»	ART. 29. — Augmentation résultant de l'accroissement des frais de bureau et de loyer.
96,000	46,000	50,000	.	ART. 50. — Les nouvelles lois d'impôt sur le timbre nécessiteront des dépenses importantes pour la confection de poinçons, matrices, etc. D'autre part, la cherté extrême de toutes choses nécessite un crédit plus élevé au littéra c.
5,822,575	5,597,500	2,425,275	.	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		REPORT. . . fr.
		<b>ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).</b>
		<i>Dépenses du domaine.</i>
	a.	Travaux d'entretien, d'amélioration, de construction, etc.; frais de publicité, frais d'actes et de dépenses domaniales diverses . . . . . fr. 300,000
31	b.	Charges et contributions . . . . . 355,000
		Service de la Donation royale : travaux, frais d'entretien et de culture, fournitures diverses :
	c.	1° Domaine de Tervueren . . . . . fr. 3,500
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse . . . . . 87,500
		3° Terrains et serres de Lacken . . . . . 295,000
		4° Parc Duden à Forest . . . . . 11,000
		} 597,000
52	»	Dommmages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		<b>PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>
33	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
54	»	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions . . . . .
55	»	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 34 . . . . .
36	»	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>
		<b>CHAPITRE VI.</b>
		<b>SERVICES DIVERS.</b>
57	»	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.
58	»	Jury d'honneur : jetons de présence des membres et des secrétaires, frais de voyage, etc
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,822,575	3,597,500	2,425,275	>	
1,050,000	650,000	400,000	>	ART. 34. — Augmentation résultant : 1° De la décision prise par l'Administration des contributions de réclamer au Domaine l'impôt foncier afférent aux propriétés privées de l'Etat qui, suivant les règles admises jusqu'ici, était porté au tableau des Non-Valeurs et Remboursements ; 2° De la modification apportée au régime de la comptabilité des domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse, ainsi que du domaine de Tervueren.
1,500	1,500	»	>	
6,874,075	4,048,800	2,825,275	»	
AUGMENTATION . . fr.		2,825,275		
60,000	60,000	»	>	
37,500	37,500	»	>	
5,000	5,000	»	>	
9,000	»	9,000	>	
111,500	102,500	9,000	>	ART. 36. — Actuellement, les agents qui comparaissent devant la Commission provinciale des pensions en vue de leur mise à la retraite pour cause d'invalidité, doivent payer directement aux deux médecins adjoints à ce Collège les honoraires alloués à ceux-ci, à raison de 12 francs par jour de séance. De même, l'agent qui est empêché par son état physique doit payer aux deux médecins désignés pour l'examiner à domicile leurs honoraires et, s'il y a lieu, des frais de déplacement. Ce système, qui date de 1849, a été souvent critiqué et le tarif de 12 francs est devenu indéfendable. Il est rationnel que les honoraires des médecins qui acceptent de collaborer à une institution administrative organisée par l'Etat soient payés sur le Trésor public. Mais comme la loi du 17 février 1849 met ces frais à charge des agents examinés, ceux-ci auront à verser au Trésor une très modique rétribution compensatoire, proportionnée à leurs appointements. Cette recette sera versée au Budget des Voies et Moyens. (Recettes diverses et accidentelles.)
AUGMENTATION . . fr.		9,000		
5,000	5,000	»	»	
45,000	»	45,000	»	
50,000	5,000	45,000	»	ART. 37. — Le crédit alloué pour 1919 doit être maintenu pour 1920.
AUGMENTATION . . fr.		45,000		ART. 38. — On estime que le jury d'honneur devra siéger encore pendant neuf mois en 1920.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces . . . . .
III.	— des Contributions directes, des Douanes et des Accises dans les provinces . . . . .
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces . . . . .
V.	Pensions et secours. — Dépenses imprévues . . . . .
<b>TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.</b>	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
VI.	Services divers . . . . .
<b>TOTAL (Ministère des Finances). . . . . fr.</b>	

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,483,000	4,166,400	2,316,600	»	
445,000	301,000	144,000	»	
43,776,500	22,222,600	21,553,900	»	
6,874,075	4,048,800	2,825,275	»	
111,500	102,500	9,000	»	
57,690,075	30,841,300	26,848,775	»	
50,000	5,000	45,000	»	
57,740,075	30,846,300	26,893,775	»	
AUGMENTATION. . . fr.		26,893,775		

(654)

# MINISTÈRE DES FINANCES



## TABLEAU XIV DU BUDGET GÉNÉRAL

**Réponse à la question posée par M. Woeste,  
le 19 décembre 1919, N° 8.**

Il ne m'est possible de donner les renseignements demandés qu'en ce qui concerne les administrations ressortissant au Département des Finances. J'ai prié chacun de mes collègues de transmettre directement sa réponse au Bureau de la Chambre.

**MINISTÈRE DES FINANCES**

**COMPARAISON DES NOMBRES ET DES TRAITEMENTS EN 1914  
ET EN 1920**

**I. — Conseillers de Gouvernement.**

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1 <sup>er</sup> juillet 1914 :		Au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 :		Indemnités de résidence.
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.	
»	»	»	4	24,000	»

J'ai eu l'occasion de m'expliquer précédemment sur l'institution des conseillers du Gouvernement (voir notamment ma réponse à une question posée par un membre du Sénat : *Ann. parl.*, séance du 26 février 1919, p. 102).

Indépendamment de l'étude de questions de tout genre que le Ministre est dans le cas de leur soumettre ou qu'ils soulèvent d'initiative, les conseillers de Gouvernement attachés au Ministère des Finances sont constitués en commission du Budget général.

**II. — Cabinet du Ministre.**

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1 <sup>er</sup> juillet 1914 :		Au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 :		Indemnités de résidence.
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.	
Chef du Cabinet . . . . .	1	5,000	1	13,800	720
Secrétaires . . . . .	4	4,200	2	4,000	»
Attachés . . . . .	1	600	6	6,000	»
Dactylographes . . . . .	»	»	2	13,400	1,000
TOTAUX.	6	9,800	11	37,200	1,720

En 1914, le service du Cabinet du Ministre des Finances était fait par quelques fonctionnaires et employés appartenant tous aux cadres ordinaires de l'Administration centrale et qui recevaient, du chef de ce service spécial, une indemnité annuelle ou supplément de traitement.

Le Ministre des Finances d'aujourd'hui ayant, en outre, la charge de Premier Ministre, l'organisation de son Cabinet a dû être élargie et transformée. Le chef et plusieurs employés du Cabinet du Premier Ministre sont en dehors des cadres de l'Administration des Finances.

Ainsi s'explique la différence relativement forte entre la situation de 1914 et celle de 1920.

### III. — Administration centrale.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1 <sup>er</sup> juillet 1914 :		Au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 :		Indemnités de résidence.
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.	
Secrétaire général . . . . .	1	12,000	1	18,400	720
Administrateurs-directeurs généraux	3	40,800	4	46,000	720
Directeurs généraux . . . . .	5	58,000	10	146,000	6,820
Inspecteurs généraux . . . . .	8	73,500	14	181,000	7,740
Directeurs. . . . .	26	206,200	20	223,600	11,850
Sous-directeurs . . . . .	23	146,000	35	341,400	22,500
Chefs de bureau . . . . .	42	206,400	32	244,300	18,680
Sous-chef de bureau. . . . .	35	131,000	35	220,100	19,800
Premiers commis. . . . .	49	150,600	50	263,500	19,400
Seconds commis . . . . .	52	107,800	60	223,100	13,500
Employés temporaires . . . . .	»	»	31	111,600	8,000
Gens de service . . . . .	92	152,335	107	358,870	51,900
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>336</b>	<b>1,284,635</b>	<b>396</b>	<b>2,348,170</b>	<b>181,630</b>

Il n'y avait, au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, un accroissement notable d'effectif qu'à l'Administration centrale de la Trésorerie et de la Dette publique : au total, 49 agents de plus qu'en 1914, y compris 31 employés temporaires, c'est-à-dire qui font le stage préalable à une nomination définitive. Cette administration est chargée d'un surcroît de travail très considérable dont les causes principales sont : les opérations relatives aux emprunts; le règlement des nombreuses pensions arriérées par le fait de la guerre; l'extension des opérations de comptabilité en rapport avec l'accroissement énorme du budget général; la délivrance de titres d'avances sur dommages de guerre.

Ces causes ont nécessité des extensions de locaux et, par le fait, une augmentation de l'effectif des gens de service (huissiers, messagers, etc.).

## IV. — Administration des monnaies.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1 <sup>er</sup> juillet 1914 :		Au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 :		Indemnités de résidence.
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.	
Commissaire des monnaies . . . . .	1	12,000	1	18,400	720
Inspecteur des essais . . . . .	1	7,000	1	10,200	720
Contrôleur au change . . . . .	1	7,000	1	10,200	720
Essayeurs . . . . .	3	13,500	3	24,900	1,680
Chef de bureau . . . . .	1	4,400	1	8,000	720
Sous-chef de bureau . . . . .	»	»	»	»	»
Premier commis. . . . .	»	»	1	4,900	200
Second commis . . . . .	2	3,200	»	»	»
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>9</b>	<b>47,100</b>	<b>8</b>	<b>76,600</b>	<b>4,760</b>

## V. — Administrations de province.

1<sup>o</sup> TRÉSORERIE ET DETTE PUBLIQUE.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1 <sup>er</sup> juillet 1914 :		Au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 :		Indemnités de résidence.
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.	
Agents du Trésor . . . . .	42	174,800	41	258,000	10,360

2<sup>o</sup> CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

## a) Surveillance générale.

Directeurs. . . . .	11	96,000	11	131,300	»
Directeur spécial des accises . . . . .	1	9,000	1	12,700	»
Inspecteurs provinciaux. . . . .	11	75,000	11	109,800	»
Inspecteur spécial des accises . . . . .	1	7,000	1	10,200	»
Inspecteur spécial des douanes. . . . .	»	»	1	9,600	»
Contrôleurs spéciaux des accises . . . . .	3	13,400	3	24,400	»
Chefs de bureau de direction . . . . .	11	8,600	11	90,500	»
Commis de direction . . . . .	91	241,200	105	494,000	»
Surnuméraires . . . . .	121	145,200	275	825,000	»
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>250</b>	<b>645,400</b>	<b>419</b>	<b>1,707,500</b>	<b>»</b>

## b) Service de la conservation du cadastre.

Inspecteurs spéciaux . . . . .	2	12,500	5	45,600	»
Contrôleurs . . . . .	20	97,500	30	211,500	»
Géomètres. . . . .	400	1,070,600	400	1,988,100	»
Surnuméraires . . . . .	53	59,100	50	142,500	»
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>475</b>	<b>1,239,700</b>	<b>485</b>	<b>2,387,700</b>	<b>»</b>

c) *Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.*

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1 <sup>er</sup> juillet 1914 :		Au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 :		Indemnités de résidence.
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.	
Contrôleurs . . . . .	141	602,000	141	1,030,100	»
Receveurs . . . . .	589	2,908,500	580	4,356,800	»
Commis des accises . . . . .	1,148	2,160,000	1,144	4,430,500	»
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>1,878</b>	<b>5,670,500</b>	<b>1,865</b>	<b>9,837,400</b>	»

d) *Service de la douane et de la recherche maritime.*

Inspecteurs . . . . .	2	12,500	2	19 200	»
Contrôleurs . . . . .	54	234,600	54	405,600	»
Vérificateurs . . . . .	217	552,600	217	1,138,800	»
Commis aux écritures . . . . .	242	419,400	251	938,800	»
Lieutenants . . . . .	44	117,000	44	211,900	»
Sous-lieutenants . . . . .	70	164,800	71	312,100	»
Brigadiers. . . . .	486	978,900	488	1,942,200	»
Sous-brigadiers . . . . .	992	1,651,900	932	3,259,600	»
Préposés . . . . .	3,920	5,258,100	3,983	12,595,700	»
Patrons des embarcations de la douane . . . . .	2	4,800	2	9,200	»
Sous-patrons des embarcations de la douane . . . . .	7	13,200	7	27,000	»
Machinistes . . . . .	2	4,600	2	8,600	»
Machinistes-chauffeurs . . . . .	10	19,700	10	38,700	»
Matelots . . . . .	61	91,300	61	203,600	»
Mousses . . . . .	5	5,000	5	13,500	»
Chimiste-aviseur . . . . .	1	6,000	1	9,600	»
	<b>6,115</b>	<b>9,534,400</b>	<b>6,130</b>	<b>21,134,100</b>	»

Il n'y a d'accroissement notable, jusqu'à présent, que dans les emplois inférieurs de commis de direction et de surnuméraire. En tout cent soixante-huit unités en plus de renfort étaient immédiatement nécessaires pour faire face à l'énorme quantité de travaux de liquidation et de réorganisation qui incombaient aux directions provinciales surtout, après quatre ans et quatre mois de guerre. D'autre part, les nouvelles recrues seront le noyau de l'extension de personnel qui sera rendu indispensable pour la mise en application des nouvelles lois d'impôt.

La création de trois nouveaux emplois d'inspecteur spécial et de dix nouveaux contrôles du cadastre, se justifie par la perturbation profonde qui s'est produite dans ce service par le fait de la guerre.

L'augmentation du nombre des préposés des douanes est relativement insignifiante (63 sur près de 4,000); elle est compensée par une diminution correspondante du nombre des sous-brigadiers.

Les différences en plus ou en moins dans quelques autres emplois sont de simples fluctuations accidentelles.

## 3° ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1 <sup>er</sup> juillet 1914 :		Au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 :		Indemnités de résidence.
	Nombre.	Traitements	Nombre.	Traitements.	
Directeurs . . . . .	10	85,000	9	118,600	»
Inspecteurs . . . . .	15	108,500	15	148,200	»
Vérificateurs . . . . .	43	216,600	43	283,200	»
Chefs de bureau de direction . . . . .	9	42,750	9	61,000	»
Commis de direction . . . . .	23	47,450	22	97,000	»
Conservateur du timbre . . . . .	1	6,500	1	8,300	»
Chef compteur . . . . .	1	101,800	58	204,100	»
Chef timbreur . . . . .	1				
Compteurs, timbreurs . . . . .	28				
Tournefeuilles . . . . .	25				
Aides temporaires . . . . .	3				
Surnuméraires . . . . .	56	112,000	137	411,000	»
Receveurs de l'enregistrement, etc. . . . .	260	1,848,700	262	2,500,000	»
Contrôleurs des droits de navigation . . . . .	6	24,800	6	25,600	»
Receveurs principaux des droits de navigation . . . . .	4	17,700	4	19,800	»
Receveurs auxiliaires des droits de navigation . . . . .	3	7,700	3	8,100	»
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>488</b>	<b>2,619,200</b>	<b>569</b>	<b>3,884,900</b>	<b>»</b>

L'effectif des surnuméraires a dû être plus que doublé pour les motifs principaux que voici : assurer la gestion intérimaire de nombreux bureaux de recettes dont les titulaires ont été mis à la retraite, sont décédés ou sont chargés de missions temporaires ; procurer des auxiliaires aux directeurs et à certains receveurs surchargés de travail du chef de la liquidation de l'arriéré de guerre et de la mise en application des nouvelles lois d'impôt ; préparer le recrutement des futurs titulaires des bureaux de recettes et autres emplois dont ces mêmes lois vont nécessiter la création.

*Remarques communes aux deux dernières administrations.*

(2° et 3° du § V.)

L'Administration centrale ne possède pas encore actuellement les éléments nécessaires pour faire le relevé des indemnités de résidence variables allouées depuis le mois d'octobre 1919 aux fonctionnaires et employés exerçant dans les localités ou agglomérations de 10,000 habitants au moins. La formation de ce relevé, au vu des pièces de dépenses ordonnancées par les directeurs provinciaux, nécessitera un dépouillement portant sur 9,500 unités à peu près. Cette indemnité est d'ailleurs un facteur fort accessoire dans l'ensemble des frais de personnel au commencement de la présente année, ainsi qu'on peut s'en rendre aisément compte par les chiffres connus figurant dans la dernière colonne des tableaux n<sup>os</sup> 2 à 5.

Il est encore à remarquer que cette allocation superposée au traitement n'est point une institution entièrement nouvelle. C'est une application élargie et transformée de l'indemnité de résidence qui était précédemment allouée aux catégories les plus populeuses d'agents subalternes et inférieurs de l'Administration des contributions directes, des douanes et des accises (§ V, 2<sup>o</sup>), notamment aux commis des accises et au personnel du service actif des douanes (litt. C et D), dans les localités où l'effectif est le plus nombreux. Il faudrait donc faire aussi, par un dépouillement qui pourrait porter sur sept milles unités environ, le relevé de ces anciennes indemnités au 1<sup>er</sup> juillet 1914, pour établir le surcroît de dépense qui résulte du régime plus étendu d'octobre 1919.

Ce facteur n'a qu'une influence minime sur la comparaison.

#### RÉCAPITULATION.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1 <sup>er</sup> juillet 1914 :		Au 1 <sup>er</sup> janvier 1920 :		Indemnités de résidence.
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.	
Conseillers de Gouvernement . . . . .	»	»	4	24,000	»
Cabinet . . . . .	6	9,800	11	37,200	1,720
Administration centrale . . . . .	336	1,284,635	396	2,348,170	181,630
Monnaies . . . . .	9	47,100	8	76,600	4,760
Trésorerie (province) . . . . .	42	174,800	41	258,000	10,360
Contributions, etc. (province) . . . . .	8,718	17,090,000	8,899	35,116,700	»
Enregistrement, etc. (province) . . . . .	488	2,619,200	569	3,884,900	»
TOTAUX . . . . .	9,599	21,225,535	9,928	41,745,570	»

*Le Ministre des Finances,*

LÉON DELACROIX.

8)